

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le

ID : 073-217302041-20190411-BP2019-BF



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN

Numéro SIRET : **21730204100017**

POSTE COMPTABLE : **TRESOR PONT 73 PERCEPTEUR**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget COMMUNAL**

ANNEE 2019

Code INSEE

73204

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN

Budget COMMUNAL

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 106
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	28
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CC VAL GUIERS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 957 941,00	2 095 610,00	917,93	848,74

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	724,02	717,00
2	Produit des impositions directes/population	273,44	402,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	773,64	888,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	810,51	269,00
5	Encours de dette/population	435,31	722,00
6	DGF/population	100,21	158,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,23%	49,60%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,39%	89,10%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	104,77%	30,30%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	56,27%	81,30%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le

BP 2019

ID : 073-217302041-20190411-BP2019-BF

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - 73 - Budget COMMUNAL

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 360 042,37	1 629 277,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 730 765,37
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 360 042,37	2 360 042,37

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 476 368,37	1 731 566,23
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	624 343,00	450 595,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 81 449,86	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 182 161,23	2 182 161,23
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		4 542 203,60	4 542 203,60

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - 73 - Budget COMMUNAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	593 400,00	0,00	545 100,00	545 100,00	545 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	670 900,00	0,00	659 100,00	659 100,00	659 100,00
014	Atténuations de produits	62 040,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
65	Autres charges de gestion courante	128 500,00	0,00	132 700,00	132 700,00	132 700,00
Total des dépenses de gestion courante		1 454 840,00	0,00	1 398 900,00	1 398 900,00	1 398 900,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	51 232,36		106 380,00	106 380,00	106 380,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 528 072,36	0,00	1 524 780,00	1 524 780,00	1 524 780,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	601 165,41		826 008,37	826 008,37	826 008,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	69 624,00		9 254,00	9 254,00	9 254,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		670 789,41		835 262,37	835 262,37	835 262,37
TOTAL		2 198 861,77	0,00	2 360 042,37	2 360 042,37	2 360 042,37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 360 042,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	25 100,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	89 000,00	0,00	67 700,00	67 700,00	67 700,00
73	Impôts et taxes	1 086 565,00	0,00	1 121 170,00	1 121 170,00	1 121 170,00
74	Dotations, subventions et participations	296 190,00	0,00	293 607,00	293 607,00	293 607,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 626 855,00	0,00	1 618 777,00	1 618 777,00	1 618 777,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 631 355,00	0,00	1 629 277,00	1 629 277,00	1 629 277,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	32 929,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 929,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 664 284,00	0,00	1 629 277,00	1 629 277,00	1 629 277,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

730 765,37

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 360 042,37

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

835 262,37

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 139 650,00	624 343,00	1 082 600,00	1 082 600,00	1 706 943,00
	Total des dépenses d'équipement	2 139 650,00	624 343,00	1 082 600,00	1 082 600,00	1 706 943,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 600,00	0,00	97 800,00	97 800,00	97 800,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	108 600,00	0,00	110 800,00	110 800,00	110 800,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 582,00		94 804,37	94 804,37	94 804,37
	Total des dépenses financières	209 782,00	0,00	303 404,37	303 404,37	303 404,37
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 349 432,00	624 343,00	1 386 004,37	1 386 004,37	2 010 347,37
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	32 929,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	4 987,00		90 364,00	90 364,00	90 364,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	37 916,00		90 364,00	90 364,00	90 364,00
	TOTAL	2 387 348,00	624 343,00	1 476 368,37	1 476 368,37	2 100 711,37
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					81 449,86
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 182 161,23

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	856 408,00	450 595,00	277 972,00	277 972,00	728 567,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	78 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	934 908,00	450 595,00	277 972,00	277 972,00	728 567,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	211 000,00	0,00	272 770,00	272 770,00	272 770,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	434 443,00	0,00	255 197,86	255 197,86	255 197,86
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	645 443,00	0,00	527 967,86	527 967,86	527 967,86
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 580 351,00	450 595,00	805 939,86	805 939,86	1 256 534,86
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	601 165,41		826 008,37	826 008,37	826 008,37
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	69 624,00		9 254,00	9 254,00	9 254,00
041	Opérations patrimoniales (4)	4 987,00		90 364,00	90 364,00	90 364,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	675 776,41		925 626,37	925 626,37	925 626,37
	TOTAL	2 256 127,41	450 595,00	1 731 566,23	1 731 566,23	2 182 161,23
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 182 161,23

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

835 262,37

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le

BP

2019

ID : 073-217302041-20190411-BP2019-BF

Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN - 73 - Budget COMMUNAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	545 100,00		545 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	659 100,00		659 100,00
014	Atténuations de produits	62 000,00		62 000,00
65	Autres charges de gestion courante	132 700,00		132 700,00
66	Charges financières	17 500,00	0,00	17 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	9 254,00	9 254,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	106 380,00		106 380,00
023	Virement à la section d'investissement		826 008,37	826 008,37
Dépenses de fonctionnement - Total		1 524 780,00	835 262,37	2 360 042,37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 360 042,37

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 800,00	0,00	97 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 922,00	20 922,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	110 800,00	0,00	110 800,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 706 943,00		1 706 943,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	69 442,00	69 442,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	94 804,37		94 804,37
Dépenses d'investissement - Total		2 010 347,37	90 364,00	2 100 711,37

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

81 449,86

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 182 161,23

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 300,00		11 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 700,00		67 700,00
73	Impôts et taxes	1 121 170,00		1 121 170,00
74	Dotations, subventions et participations	293 607,00		293 607,00
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00	0,00	125 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 500,00	0,00	10 500,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 629 277,00	0,00	1 629 277,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	730 765,37
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 360 042,37
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	272 770,00	0,00	272 770,00
13	Subventions d'investissement	728 567,00	20 922,00	749 489,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	1 500,00	1 500,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	67 942,00	67 942,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		9 254,00	9 254,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		826 008,37	826 008,37
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 001 337,00	925 626,37	1 926 963,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	255 197,86
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 182 161,23
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.